

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022



ID: 073-247300254-20220411-2022_23-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS: 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR: 1

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER) Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES) Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ) Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL) Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 13/04/2022



ID: 073-247300254-20220411-2022_23-DE

2022-23 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE EPAREUSE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite acquérir en 2022 une balayeuse épareuse et ce, afin d'améliorer l'entretien de la piste cyclable et de renforcer la sécurité des usagers.

Ce matériel a également vocation à être utilisé pour nettoyer les cours d'eau et constituer du broyat nécessaire à l'alimentation des composteurs collectifs.

Le montant prévisionnel du matériel est estimé à 155 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR	ССНТ	TOTAL
72%	28%	100%
112 000 €	43 000 €	155 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

- APPROUVE le projet de plan de financement relatif à l'acquisition d'une balayeuse épareuse par une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);
- DEMANDE à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
 2022 une subvention de 112 000 € pour la réalisation de cette opération;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président, Yannick AMET